
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE

VENDREDI 16 JUIN 2023 A 15H30

AMPHITHEATRE DU CHPF

BILAN MORAL

1 Défendre les agents publics

1.1 Un contexte de mépris grandissant au sein de notre administration

Sur les trois dernières années, le mépris de notre administration et du ministère en charge de la fonction publique est allé croissant. Nous avons pourtant systématiquement prôné le dialogue avec les principaux services concernés de notre administration. Mais force est de constater qu'à de rares exceptions près, nous n'avons pas de véritables interlocuteurs face à nous.

Nous avons constamment rappelé que le dialogue social ne consiste pas à participer à des commissions ou des comités prévus réglementairement pour avaliser telle ou telle décision ou projet de texte. Nous réclamons régulièrement des réunions avec nos décideurs pour évoquer le devenir de notre administration. Vœu pieu...

Pour obtenir de simples documents qui relèvent normalement du domaine public, nous sommes aujourd'hui systématiquement contraints de saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), puis d'aller devant les tribunaux. Des mois et des mois de labeur pour obtenir des documents administratifs qui seraient normalement présentés sur simple demande dans n'importe quelle démocratie fonctionnant correctement.

Lorsqu'une administration bafoue ainsi les règles de droits pour éviter que ne soient rendus publics des documents, nous ne sommes plus vraiment dans un état de droit tel que défini constitutionnellement.

Par ailleurs, bien des procès-verbaux de réunions sont devenus de simples relevés de conclusion, occultant totalement la teneur des débats. Or ce qu'il importe de connaître dans une décision, ce n'est pas tant son résultat, mais justement les arguments tenus par les uns et par les autres. Et lorsqu'aucun argument sérieux ne permet de justifier une décision, il est alors possible de comprendre entre les lignes que celle-ci est purement politique.



Manque de temps ? Paresse ? Nous ne le pensons pas. Il semble que tout cela soit parfaitement réfléchi et s'insère dans une démarche d'opacité croissante. Jamais notre administration n'a été autant instrumentalisée. Jamais nous n'avons assisté à autant de partialité. En ce sens, le discours du Président pour ses vœux à l'administration en dit long... Alors qu'il protège vertement des chefs de service dont le comportement est inacceptable dans notre administration, il invite à une chasse aux agents publics... Le décor est alors planté.

1.2 Victoire pour les Auxiliaires de Vie Scolaire

Après une dizaine d'années de lutte acharnée, les Auxiliaires de Vie Scolaire ont réussi à obtenir leurs modifications statutaires réclamées légitimement depuis si longtemps. Nous sommes très heureux de cette évolution qui ne fait qu'apporter de la rationalité à notre administration.

Les Auxiliaires de Vie Scolaire apportent leur soutien à des enfants en difficulté dans leurs apprentissages scolaires. Ces agents publics interviennent donc dans les lieux de formation au plus près des élèves et participent à leur développement. Il s'agit donc d'un métier éducatif, au même titre que tout enseignant.

Pourtant, voilà une quinzaine d'années, par la lubie d'un fonctionnaire, ces personnes ont été intégrées à la filière socio-éducative, sans même avoir été consultés. Si ce changement statutaire semble anodin, il est en réalité lourd de conséquences. En tant qu'agent administratif, leur rythme de travail n'était plus calé sur celui des élèves, mais sur celui de tout agent administratif.

Légitimement, ce personnel réclamait de longue date d'être à nouveau reconnu comme « agent éducatif », ce qui fut obtenu fin 2022. Dans la foulée, leur dénomination devrait également évoluer.

1.3 Défendre les droits des agents

En 2022, de nombreuses démarches ont été entreprises pour protéger les droits de différents agents publics. Ces démarches sont allées de simples interventions auprès des services concernés, à des recours devant les tribunaux.

Une quarantaine d'agents nous ont sollicité pour protéger leurs droits. Nous sommes intervenus avec succès dans le cadre de sanctions disciplinaires injustes, y compris pour un agent qui ne relevait pas de notre centrale. Nous avons pour cela communiqué à son avocat tous les éléments nécessaires à sa défense.

Nous avons toujours plusieurs recours en cours devant les tribunaux dont les décisions devraient éclore en 2023.

Lorsque nous n'avons aucun intérêt à agir, nous aidons nos adhérents en leur proposant des projets de requêtes.

1.4 Des situations tendues exposés aux chefs de services et à la DMRA

De manière malheureusement isolée, le Directeur de la Direction de la Modernisation et des Réformes de l'Administration tente de s'inscrire dans un rôle préventif sur les situations conflictuelles. **A ce titre, nous ne pouvons que saluer cette démarche proactive qui correspond à nos attentes.** C'est lors de pareils échanges que le dialogue social devient fructueux.

Notre objectif est de parvenir à ce que l'administration s'empare des situations difficiles, et tente de les résoudre, avant que nous ne soyons contraints d'aller devant les tribunaux.

Ainsi, un audit a été déclenché sur la Délégation de la Polynésie française à Paris, audit dont nous ne parvenons pas encore à obtenir copie du rapport, ce dernier étant bloqué intentionnellement par le Président du Pays. Cependant, nous savons qu'il contient un nombre substantiel de recommandations, notamment celle d'une enquête pour des faits de harcèlement à l'encontre de plusieurs agents de ce service.

Nous avons exposé la situation déplorable de la circonscription des Tuamotu Gambier de la Direction de la Santé où un petit potentat semble faire fi des règles administratives. Le management ultra autoritaire et humiliant de son chef de service, a provoqué une fuite du personnel et ceux qui restent cherchent aujourd'hui par tout moyen à s'en échapper.

Le CHPF est également l'une de nos préoccupations car le mal-être au travail y semble important. Nous sommes destinataires d'un nombre conséquent de plaintes et de récriminations. Nous avons alerté la directrice de l'hôpital en l'invitant à prendre rapidement des mesures pour alléger le climat social. Nous ne pouvons réclamer des changements profonds en quelques mois, mais nous suivons de près l'évolution de la situation.

La nomination d'un nouveau directeur au sein du service de l'informatique ne se fait pas sans heurts. Ce dernier, nommé en dehors de tout respect des règles administratives, semble appliquer un management arbitraire et partial. Cette absence d'équité dans le traitement des agents soulève aujourd'hui bien des contestations et plombe le climat social. L'atmosphère délétère nous invite à suivre ce dossier avec beaucoup de vigilance et de dynamisme.

Le management au sein de la Direction de l'Environnement soulève aussi bien des interrogations. Là encore la gestion du personnel semble soumise à une grande partialité.

Le point commun à bien des situations que nous rencontrons est la présence d'un responsable ultra protégé politiquement avec une légitimité professionnelle qui peine à s'installer. Dans ce contexte, il n'y a plus autorité mais autoritarisme, avec toutes les dérives que cela peut générer.

2 Améliorer notre communication

2.1 Les lettres mensuelles

En 2022, nous avons continué de diffuser nos lettres mensuelles auprès des agents de la fonction publique dont nous avons les adresses mails. Ces lettres sont également diffusées à un public plus large sur notre page Facebook et sur notre site internet.

Depuis la fin de l'année 2022, notre secrétaire général adjoint, Christophe PSYCHOGIOS, a eu la judicieuse idée de transformer ces présentations relativement austères en podcast. Nous sommes encore en phase d'ajustement pour trouver une présentation plus agréable et plus abordable.

2.2 Le site internet

L'ancien site internet créé par le précédent secrétaire général sera bientôt coupé du réseau. Basé sur une technologie très basique, il ne permettait pas grand-chose. Le nouveau site internet permet quant à lui des inscriptions en ligne ainsi que des paiements simples et sécurisés des cotisations via l'utilisation de QR Codes.

Une communication spéciale sera dédiée à ce nouveau site afin d'informer les agents publics. Progressivement nous y déposerons des fiches outils pour que les agents publics puissent y gagner en autonomie.

2.3 Le refus de décharge d'activité du secrétaire général... une difficulté supplémentaire

Le refus de décharge d'activité du secrétaire général avait été porté devant le Tribunal Administratif de Paris. Ce dernier n'a pas donné raison à notre syndicat, considérant de manière fort surprenante que la formalité technique d'une transformation de poste disponible de catégories B, C ou D en A primait sur le droit constitutionnel de la liberté syndicale. L'affaire est aujourd'hui pendante devant la Cour Administrative d'Appel de Paris.

Nous fonctionnons donc aujourd'hui avec un seul permanent, Christophe PSYCHOGIOS, secrétaire général adjoint. Nous peinons donc parfois à répondre efficacement à certaines demandes qui nous sont présentées.

Cette situation est très politique puisque nous sommes la seule centrale syndicale dont le secrétaire général s'est vu refusée la décharge d'activité qu'il sollicitait.

3 Perspectives pour 2023

3.1 Davantage et mieux communiquer

Nous allons essayer d'accroître le rythme de nos publications en diversifiant leur schéma de présentation. Sans doute utiliserons nous davantage, et mieux, notre page Facebook aujourd'hui suivie par près de 1 200 personnes.

Christophe PSYCHOGIOS a pu habilement tester le principe du « Facebook Live » qui permet de provoquer et de diffuser des réunions en direct sur internet. Ce dispositif requiert un minimum d'équipement pour que cela fonctionne correctement. Néanmoins, il s'agit d'une démarche prometteuse.

3.2 Le livre sur la fonction publique

Le livre relatif à l'état de délabrement de notre fonction publique est terminé. Il n'a pas été publié fin 2022 comme nous le souhaitions afin que notre syndicat ne prenne pas indirectement partie dans la campagne des territoriales. En effet, l'ouvrage est très critique sur la gestion de notre administration par la majorité au pouvoir ses 10 dernières années.

La publication devrait donc avoir lieu quelques mois après l'installation du nouveau gouvernement.

Le secrétaire général



Olivier CHAMPION